

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **HAGENBACH**

# Réunion du 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 26 février 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

**Ont assisté à la présente réunion :** Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, SCHITTLY Benoît, 3<sup>ième</sup> adjoint, M. LIEBY Michel, Mmes FREY Caroline, ZINK Astride, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mme BENJAMIN Carole, M. MARTIN Claude, Mme SCHULL Sandrine.

**Absents excusés :** M. BOESCH Éric

**Procurations :** M. BOESCH Éric à M. ROCHEREAU Philippe

### ORDRE DU JOUR :

1. - Approbation du compte rendu du CM du 30 novembre 2018
2. - EPAGE Largue : modification des statuts
3. - CCSAL : transfert de la compétence « eau » à la CCSAL
4. - Déploiement du Très Haut Débit (THD) : répartition des coûts de déploiement entre la CCSAL et les Communes
5. - Forêt communale – ONF – programme de travaux patrimoniaux 2019
6. - Maison près de l'école :
  - travaux d'amélioration
  - installation d'une cuisine équipée
  - mise en location
7. - Hangar communal : réalisation d'un dallage en béton armé et pose d'un caniveau
8. - Sécurisation des rues principales :
  - pose de miroirs de sécurité
  - remplacement des radars pédagogiques
  - demande de subvention
  - travaux provisoires
9. - Réfection de l'entrée de la rue ND des moissons
10. - Divers

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit :

Suite à sa prise de fonction en qualité de secrétaire de Mairie, Madame **WALTER Nathalie** a remis sa démission du Conseil Municipal en date du 31 décembre 2018 par courrier. La Préfecture et la Sous-préfecture ont été informées de cette démission par courrier en date du 4 février 2019.

### **1.- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 30 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du conseil municipal qui l'a lu et adopté.

### **2.- EPAGE LARGUE : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose le point :

Considérant les articles L 5721-1 et suivants du Code Général Collectivités Territoriales,

Considérant la demande d'adhésion à l'EPAGE Largue de la commune de LEVONCOURT,

Considérant la délibération du Comité syndical du 30 novembre donnant un avis favorable à l'entrée de la commune LEVONCOURT à l'EPAGE Largue,

Considérant les modifications statutaires avalisées par le Comité syndical du 30 novembre 2018 et présentées au Conseil Municipal par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts, adoptant l'entrée à l'EPAGE Largue de la commune de LEVONCOURT, et entérinant les modifications statutaires présentée.

### **3.- CCSAL : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA CCSAL**

Monsieur le Maire expose le point :

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**Vu** la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale.

**Vu** la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,

**Vu** l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

EXPOSÉ :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de commune qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

**Considérant** le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de s'opposer au transfert de la compétence eau à la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,
- de demander au conseil communautaire de la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE de prendre acte de la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4.- DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (THD) : REPARTITION DES COUTS DE DEPLOIEMENT ENTRE LA CCSAL ET LES COMMUNES**

Le Maire expose au Conseil municipal l'adoption conjointe entre la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 30 mars 2012 d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Ce schéma a abouti en décembre 2015 à la signature du contrat de délégation de service public avec la société Rosace d'Entzheim.

Vu la délibération n°C20180904 du 20 septembre 2018 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue approuvant la Convention de financement avec la Région Grand Est dans le cadre du Très Haut Débit (THD) ;

Vu le coût de la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue représentant un montant de 1 681 700 € sur la période 2017 à 2022.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire le 20 septembre 2018, de répartir les coûts du déploiement de la fibre optique avec les Communes membres de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;

La Communauté de Communes contractualiserait avec la Région Grand Est pour le financement de l'opération, les Communes membres versant à la Communauté de Communes un fonds de concours de 50% du montant du coût du déploiement de leurs Communes respectives.

Vu la délibération n°C20181104 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en date du 29 novembre 2018, approuvant la répartition des coûts de déploiement de la fibre optique comme suit :

- 50 % par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- 50 % par les Communes membres

Considérant que ce fonds de concours doit donner lieu à délibération concordante avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, adoptée à la majorité simple du Conseil municipal ;

Vu la présentation de la Convention régissant les modalités de participation et de versement sous forme de fonds de Concours entre la Commune et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre,

- **APPROUVE** le montant de la participation financière de la Commune représentant 50%, selon le tableau de répartition des coûts de déploiement de la fibre optique tel qu'annexé ;
- **PREND ACTE** que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sera le seul contractant avec la Région Grand Est et procédera au versement des fonds auprès de celle-ci en fonction de l'échéancier convenu ;
- **APPROUVE** la Convention telle qu'annexée régissant les modalités de participation et de versement de la Commune à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention telle qu'annexée avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que tous documents y afférents ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, en même temps que la transmission au Contrôle de légalité.

## **5.- FORET COMMUNALE – ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2019**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre,

- ❖ approuve le programme d'actions pour l'année 2019 présenté par l'Office National des Forêts et préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.
  - travaux de maintenance - parcellaire dans les parcelles 5, 7 et 11, pour 1 280.00 € HT
  - travaux sylvicoles dans la parcelle 4, pour 1 270.00 € HT
  - travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) pour 210.00 € HT
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :
  - 2 760.00 € HT (3 312.00 € TTC) pour le programme d'actions.

## **6.- MAISON PRES DE L'ECOLE :**

### **6.1- Travaux d'amélioration**

Le logement est libre depuis le 1° janvier 2019.

Avant de le remettre en location et afin d'améliorer la diffusion de la chaleur du poêle à bois à granulés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de démolir le mur entre le couloir et le séjour.

Cette démolition entrainera également des travaux de réfection partielle du carrelage au sol, de plâtrerie, de remise en peinture ainsi que certains travaux d'électricité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Marc STEMMELLEN), approuve l'offre de l'entreprise STEMMELLEN Frères, 51 rue de Delle – 68210 HAGENBACH relative à ces travaux, pour un montant de 2 576.78 HT soit 2 834.46 TTC et autorise le Maire à signer la commande des travaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 615228 du budget primitif 2019.

## **6.2- Installation d'une cuisine équipée**

Afin d'éviter que chaque locataire installe et dépose sa cuisine en repartant, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire installer une cuisine équipée avec meubles, évier et électroménager.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Marc STEMMELLEN), approuve l'offre de la société Cuisines Amalgame, 64 rue de l'Île Napoléon - 68470 RIXHEIM relative à ces travaux, pour un montant de 3 839.74 HT soit 4 340.00 TTC et autorise le Maire à signer la commande des travaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 2135 du budget primitif 2019.

## **6.3- Mise en location**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de remettre en location ce logement et de fixer le loyer mensuel à 480.00 €, incluant l'entretien annuel du poêle à granulés. Les autres charges, électricité, eau, assainissement et ordures ménagères restant à la charge du locataire.

## **7.- HANGAR COMMUNAL : REALISATION D'UN DALLAGE EN BETON ARME ET POSE D'UN CANIVEAU**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal, tous les devis n'ayant pas été réceptionnés.

## **8.- SECURISATION DES RUES PRINCIPALES :**

### **8.1- Pose de miroirs de sécurité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que lors de la dernière réunion de l'association foncière, les agriculteurs lui ont fait part du manque de visibilité à certains débouchés de rues quand ils circulent avec leurs engins agricoles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire poser 3 miroirs de sécurité :

- 2 sur la rue d'Altkirch : au débouché de la rue du Traineau et du Sandgrubenweg
- 1 sur la rue de Delle : au débouché de la rue ND des Moissons

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Marc STEMMELLEN), approuve l'offre de la société EST SIGNALISATION, 10 rue des Alpes – 68127 NIEDERHERGHEIM relative à ces travaux, pour un montant de 2 441.20 € HT soit 2 929.44 TTC et autorise le Maire à signer la commande des travaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 2152 du budget 2019.

### **8.2- Remplacement des radars pédagogiques**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que les 4 radars pédagogiques installés actuellement dans la commune arrivent en fin de vie. Les réparations deviennent coûteuses et l'installation d'un 5<sup>ème</sup> radar serait souhaitable à l'entrée de la rue de Cernay après le pont du canal.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Marc STEMMELLEN), approuve l'offre de la société CLEMESSEY (moins disante des entreprises

consultées) relative à ces travaux, pour un montant de 11 800.00 € HT soit 14 160.00 € TTC et autorise le Maire à signer la commande des travaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 2152 du budget primitif 2019.

### **8.3- Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de pose de miroirs de sécurité et de remplacement des radars pédagogiques.

### **8.4- Travaux provisoires**

Suite à la présentation de l'étude de sécurité par l'ADAUHR, au vu des montants importants des aménagements de sécurité proposés et afin de juger de leur efficacité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en œuvre d'aménagements provisoire tests, avant d'engager des travaux définitifs.

Ils consisteraient à la pose de Baliroad lestés au niveau des passages piétons, de plots guide avec balises vissés au sol au niveau des gouttes d'eau et en séparation médiane de la chaussée devant l'école et aux 3 entrées de village, ainsi que de signalisation ponctuelle verticale et du marquage au sol.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Marc STEMMELEN), approuve l'offre de la société EST SIGNALISATION, 10 rue des Alpes – 68127 NIEDERHERGHEIM (moins disante des entreprises consultées) relative à ces travaux, pour un montant de 6 543.00 HT soit 7 851.60 TTC et autorise le Maire à signer la commande des travaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 615231 du budget primitif 2019.

## **9.- REFECTION DE L'ENTREE DE LA RUE ND DES MOISSONS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal, tous les devis n'ayant pas été réceptionnés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH**  
**Séance du 7 mars 2019**

**Ordre du jour :**

1. - Approbation du compte rendu du CM du 30 novembre 2018
2. - EPAGE Largue : modification des statuts
3. - CCSAL : transfert de la compétence « eau » à la CCSAL
4. - Déploiement du Très Haut Débit (THD) : répartition des coûts de déploiement entre la CCSAL et les Communes
5. - Forêt communale – ONF – programme de travaux patrimoniaux 2019
6. - Maison près de l'école :
  - travaux d'amélioration
  - installation d'une cuisine équipée
  - mise en location
7. - Hangar communal : réalisation d'un dallage en béton armé et pose d'un caniveau
8. - Sécurisation des rues principales :
  - pose de miroirs de sécurité
  - remplacement des radars pédagogiques
  - demande de subvention
  - travaux provisoires
9. - Réfection de l'entrée de la rue ND des moissons

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 <sup>er</sup> Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHITTLY Benoît	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
BOESCH Eric	Conseiller municipal	Absent excusé	Procuration à Philippe ROCHEREAU
DELEIGNIES Bernard	Conseiller municipal	A démissionné du Conseil Municipal	en date du 10 août 2018
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
MARTIN Claude	Conseiller municipal		
WALTER Nathalie	Conseillère municipale	A démissionné du Conseil Municipal	en date du 31 décembre 2018
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		